

## RÈGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS U20M

### ARTICLE 1 - QUALIFICATION

- a. Organisation : 1 poule de 6 équipes
- b. Candidatures : Les équipes candidatent par écrit avant le 30 juin pour participer à ce championnat.
- c. Qualification : S'il y a plus de 6 candidatures :
- 4 places sont réservées et réparties selon le nombre de licences des 4 Comités : 2 places pour le CD87, 1 place pour le CD24 et 1 place pour le CD19. Il appartient à chaque Comité de mettre en place des critères pour l'attribution de ces places.
  - un tournoi qualificatif est organisé entre les autres candidatures pour qualifier les deux dernières équipes.
- d. Règlement tournoi qualificatif : pas de tournoi qualificatif

### ARTICLE 2 - JOUR ET HEURE DU MATCH

Dimanche à 11h00

### ARTICLE 3 - RÈGLES DE PARTICIPATION

- a. Nombre de joueurs(ses) : 10 maximum
- b. Types de licences autorisées (nombre maximum)
- 5 licences 1C, 2C ou/et OCT maxi
  - OC sans limite
  - ASTCTC : Pour les CTC, 7 licences ASTCTC maximum et 3 licences C du club porteur minimum
- c. Equipes réserves ou 2 : Types de licences autorisées (nombre maximum)
- 2 licences 1C ou 2C ET 3 licences OCT maxi. Cependant ce nombre ne peut être supérieur à 4
  - OC sans limite
  - ASTCTC : Pour les CTC, 7 licences ASTCTC maximum et 3 licences C du club porteur minimum
- d. Surclassement : le surclassement de **niveau régional** est souhaitable étant donné que toutes les équipes participeront à un championnat régional en 2ème phase.
- e. Listes de joueurs : voir article 6 des règlements sportifs généraux
- f. Contrôle des e-marques : Comité départemental de Haute-Vienne

### ARTICLE 4 - SYSTÈME DE L'ÉPREUVE

- a. 1<sup>ère</sup> phase (sept à déc) :
- Les équipes sont réparties dans 1 poule de 6 et disputent des rencontres aller/retour.  
Les équipes sont qualifiées pour le championnat régional.

- b. 2<sup>ème</sup> phase :



Pas de championnat interdépartemental Est

#### ARTICLE 5 - TECHNIQUE

- a. Statut de l'entraîneur : pas d'application de statut de l'entraîneur
- b. Directives techniques : pas de directives techniques.

